
Jour de séance 8

le vendredi 2 novembre 2018

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur le sous-amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône proposé par l'hon. M. Bourque, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé comme suit :

par la suppression de tout le passage après le mot « diligentes » et son remplacement par ce qui suit :

« , toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur doit en outre entreprendre les actions suivantes :

- travailler de concert avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour qu'il y ait augmentation immédiate du salaire des travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick, s'attaquer à la question des ambulances mises hors service, s'engager à offrir des postes à tous les diplômés paramédicaux du Nouveau-Brunswick en dotant les postes vacants de personnel qualifié et en embauchant un plus grand nombre de travailleurs paramédicaux permanents à temps plein afin de pourvoir à l'avance les postes qui devraient être libérés par attrition ;
- mettre immédiatement en application la décision rendue par l'arbitre McEvoy si la révision judiciaire en cours annule, en faveur de la décision arbitrale, l'ordonnance judiciaire précédemment rendue à l'égard de la dotation en personnel paramédical ;
- confier le mandat en matière d'efficacité énergétique à une nouvelle agence basée sur le modèle néo-écossais ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire multipartite de centrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté, notamment en examinant en détail les restrictions et les mesures de récupération relatives à l'aide sociale en vue d'une amélioration radicale du système, sur une évaluation des avantages à tirer de la mise sur pied d'un projet pilote de revenu minimum garanti et sur l'amélioration des transports en commun dans les régions rurales et les zones urbaines du Nouveau-Brunswick ;

- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire d'élaborer un plan détaillé pour le développement économique durable des régions rurales ;
- s'assurer que, lorsqu'un comité parlementaire étudiera une mesure visant à interdire l'utilisation d'herbicides, il tiendra compte de l'acceptabilité sociale ;
- réaffirmer l'engagement pris à l'endroit des personnes âgées afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, avoir recours à la stratégie D'abord chez soi, accélérer la mise à exécution de cet engagement, tout en reconnaissant le rôle important que joue le personnel de soins à domicile pour soutenir les personnes âgées, et s'atteler au problème de main d'oeuvre comme tel ;
- hausser le salaire du personnel des services de soutien à domicile ;
- améliorer le soutien offert aux adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme ;
- mettre en oeuvre la stratégie en matière de soins palliatifs dévoilée en 2018 et envisager d'en élargir la portée ;
- réduire le taux d'impôt applicable à la petite entreprise de 0,5 % par année, jusqu'à son élimination ;

« que Son Honneur fasse déposer par son gouvernement sur le bureau de la Chambre, d'ici au 30 novembre 2018, un plan de mise en oeuvre des initiatives énoncées dans le discours de Son Honneur et dans la présente adresse

« et que Son Honneur exige de son premier ministre qu'il rencontre régulièrement chacun des chefs des partis reconnus à l'Assemblée législative, pendant la session parlementaire ou dans l'intervalle, pour les consulter sur les activités du pouvoir exécutif du gouvernement. ».

Le débat se poursuit et se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

CONTRE : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigrievé	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

La question est proposée au sujet de l'amendement proposé par M. Higgs, appuyé par M. Stewart :

AMENDEMENT

que la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône soit amendée comme suit :

par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre. ».

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigriève	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

CONTRE : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

La question est proposée au sujet de la motion d'adresse en réponse au discours du trône amendée, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre

étude les plus diligentes ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre.

La motion amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

M. Savoie	M. Thompson	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M ^{me} S. Wilson
M. Higgs	M ^{me} Anderson-Mason	M. Wetmore
M. Holder	M ^{me} M. Wilson	M. Stewart
M. Carr	M. Gauvin	M. Holland
M. Faigrievie	M. Northrup	M. Crossman
M. Fitch	M. DeSaulniers	M. Oliver
M. Urquhart	M ^{me} Conroy	
M. Austin	M. Cardy	

CONTRE : 23

l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Bourque	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Harris	l'hon. M ^{me} Landry	M. McKee
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Harvey	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	M. C. Chiasson	M. D'Amours
l'hon. M. Horsman	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Kenny	M. Arseneault	M. Arseneau
l'hon. M. Landry	M. K. Chiasson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. LePage	M ^{me} Thériault	

Le premier ministre s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Évidemment notre gouvernement a perdu la confiance de la Chambre.

Je tiens à informer la Chambre que j'irai voir la lieutenant-gouverneure dès que possible pour lui faire part de ma démission à titre de premier ministre, et je suggérerai humblement à Son Honneur de permettre au chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick de tenter de former un gouvernement et de gagner la confiance de la Chambre.

Tous les membres de notre caucus souhaitent du succès au chef de l'opposition et à son équipe. Leur réussite sera celle du Nouveau-Brunswick.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne jusqu'à ce que le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, soit convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir, auquel cas il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La séance est levée à 10 h 18.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil de la
recherche et de la productivité
pour 2017-2018

(1^{er} novembre 2018).